

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20211007_2 du 7 octobre 2021

Direction des Finances

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 1 octobre 2021, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Anaëlle CAILLET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 30

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 5

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Anaëlle CAILLET - Christine CHALAND - Clément DELORME - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Anne PASTUREL - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Patricia VALLON DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à Tassadit BELLABAS

Anne-France ARGANS pouvoir à Anaëlle CAILLET

Cédric BARBIERO pouvoir à Christine CHALAND

Jean-Louis CLAUDE pouvoir à Clément DELORME

Jean-Charles KOHLHAAS pouvoir à Alexandre HEBERT

Objet : Budget général 2021 - Décision modificative N°2

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, sécurité et affaires générales du 28/09/2021

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20210104_5 en date du 1^{er} avril 2021, le Conseil municipal a voté le budget primitif 2021 sur des bases prévisionnelles.

Au fur et à mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Ces ajustements sont les suivants :

				Section d'investissement	
Compte	Objet			Dépenses	Recettes
Opérations d'investissement					
21-422-2135	Certificat d'économie Régularisation	d'énergie	-	1 540,00	
21-025-2135	Certificat d'économie Régularisation	d'énergie	-	674,00	
21-70-2135	Certificat d'économie Régularisation	d'énergie	-	1 568,00	
13-422-1318	Certificat d'économie Régularisation	d'énergie	-		1 540,00
13-025-1318	Certificat d'économie Régularisation	d'énergie	-		674,00
13-70-1318	Certificat d'économie Régularisation	d'énergie	-		1 568,00
21-822-2188	Autres immobilisations corporelles			-20 000,00	
21-821-2152	Installations de voiries			-2 000,00	
21-020-2135	Installations générales, agencements et aménagement des constructions			- 4 357,50	
20-823-2031	Étude balme du Parc Chabrières suite à l'affaissement de terrain			22 560,00	
20-824-2031	Étude pour la mise en accessibilité de la cour maternelle du Golf			3 797,50	
041-413-2031 opération 086	transfert du Chp. 20 au 21 ou 23 : études suivi de travaux				630,16
041-020-2031	transfert du Chp. 20 au 21 ou 23 : études suivi de travaux				862,00
041-413-2313 opération 086	transfert du Chp. 20 au 21 ou 23 : études suivi de travaux			630,16	
041-412-2135	transfert du Chp. 20 au 21 ou 23 : études suivi de travaux			862,00	
TOTAL				5 274,16	5 274,16

		Section de Fonctionnement	
Compte	Objet	Dépenses	Recettes
67-020-673	Annulation de titres sur exercices antérieures (demande TP)	1 527,27	
012-020-64111	charges de personnel - Rémunération principale titulaires	300 000,00	
67-020-6745	Remise gracieuse de 6 mois de loyer accordée à l'association Oullins Entr'Aide	7 721,28	
022-01-022	dépenses imprévues	- 70 000,00	
73-01-73111	produits fiscaux notifiés avec prise en compte du transfert des compensations d'exonération de taxe d'habitation (réforme TH)		950 182,00
74-01-74835	Transfert des compensations d'exonération de taxe d'habitation (réforme TH)		- 726 541,00
73-01-7381	Taxes additionnelles aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		15 607,55
66-01-66112	Régularisation ICNE et intérêts	-240 000,00	
66-01-66111	Régularisation ICNE et intérêts	240 000,00	
TOTAL		239 248,55	239 248,55

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Joëlle SECHAUD

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus :

- en section d'investissement : 5 274,16 € en dépenses et 5 274,16 € en recettes
- en section de fonctionnement : 239 248,55 € en dépenses et 239 248,55 € en recettes

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :	
Transmission en préfecture le	/ /
Affichage :	
du	/ / au / /
Clotilde POUZERGUE	
Maire	
Conseillère métropolitaine	

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt et un, le sept octobre
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).